

Image not found or type unknown



garantie de materiels en échange standard

Par **beliza**, le **10/06/2011** à **14:56**

Bonjour,

Mon téléphone portable étant défectueux, mon opérateur téléphonique m'a envoyé un nouvel appareil dans la cadre d'une procédure d'échange standard. Dans ce cas, la garantie du nouvel appareil court-elle à partir de la date de l'échange, ou bien est-ce toujours la garantie du premier appareil (défectueux) qui continue de courir ?

Merci pour votre réponse